

Cette Annexe pour les Services On-demand et Services Sérés s'applique avec les Conditions Générales et toute DPM applicable, à l'offre de Services On-demand ou Services Gérés concédés sous licence au Client.

## **1. DÉFINITIONS**

- 1.1. Contenu du Client :** désigne tout contenu, tel que des contenus audio, vidéo, textes, images, fourni à Adobe par le Client ou au nom du Client dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services On-demand ou Service Gérés pour les finalités suivantes : livraison de contenus, publicité ciblée ou indexation.
- 1.2. Données du Client :** désigne (A) toutes les informations collectées sur le Site du Client ou auprès des fournisseurs de moteurs de recherche du Client au travers du Code Distribué ; ou (B) toutes les informations que le Client choisit d'importer à partir de ses banques de données internes, ou à partir d'autres sources non fournies par Adobe, dans les Services On-demand ou les Services Gérés.
- 1.3. Site du Client :** désigne tout site Internet ou application actuel(le) ou futur(e) : (A) détenu(e) et exploité(e) par le Client, ou hébergé(e) ou exploité(e) par un tiers ou par Adobe pour le compte du Client ; (B) qui contient le logo ou la marque du Client ; et (C) qui contient une politique de confidentialité ou des conditions d'utilisation régissant les pratiques afférentes à la collecte de données personnelles que le Client maintient et contrôle, et qui est conforme au droit et à la réglementation applicable en matière de données personnelles qui requière la divulgation d'informations sur la politique de confidentialité et les pratiques de collecte de données personnelles pour ledit site Internet ou application.
- 1.4. Utilisateur On-demand ou Utilisateur de Services Gérés :** désigne, sous réserve de toute mention contraire dans le présent Contrat, les employés et les sous-traitants tiers du Client tels que décrits dans l'article « Externalisation et Accès aux Tiers » des Conditions Générales, ou ceux auxquels le Client a le droit de donner accès aux Services On-demand ou Services Gérés, selon le cas, au titre du présent Contrat.
- 1.5. Donnée Personnelles :** a la signification qui est donnée à ce terme ou à tout terme similaire (tel que « informations personnelles » ou « informations personnellement identifiables ») dans la loi et la réglementation applicable en matière de données personnelles, ou en l'absence de telles lois, désigne toute information qui seule ou combinée avec d'autres (telles qu'un numéro de téléphone, une adresse e-mail, une donnée précise de géolocalisation GPS en temps réel et les numéros d'identification attribués par le gouvernement) peut être utilisée par Adobe afin d'identifier une personne physique particulière.
- 1.6. Rapports :** désigne tous les affichages graphiques ou numériques de Données du Client qui contiennent la conception, et l'aspect et la convivialité appartenant à Adobe et qui sont générés par les Services On-demand ou Services Gérés.
- 1.7. Données Personnelles Sensibles :** a la signification qui est donnée à ce terme ou à tout terme similaire (tel que « information personnelle sensible ») dans la loi et la réglementation applicable en matière de données personnelles, ou en l'absence de telles lois, désigne les informations relatives à la situation financière (y compris les renseignements financiers sur votre compte), les préférences sexuelles, les renseignements médicaux ou de la santé et les données personnelles relatives aux enfants protégés au titre des lois de protection de l'enfance.

## **2. LICENCE ET RESTRICTIONS**

### **2.1. Concession de licence par Adobe**

(A) Sous réserve des stipulations du présent Contrat, Adobe concède au Client, pour la Durée de la Licence, une licence non transférable, non exclusive et mondiale :

- (1) de permettre aux Utilisateurs On-demand ou aux Utilisateurs des Services Gérés d'accéder aux Services On-demand ou aux Services Gérés, selon le cas, via les interfaces applicables ;
- (2) d'installer, de mettre en œuvre et d'utiliser le Code Distribué sur les Sites du Client, les Ordinateurs du Client, ou le cas échéant les Ordinateurs des Utilisateurs On-demand ou des Utilisateurs des Services Gérés ;
- (3) d'utiliser et de distribuer les Rapports en interne dans l'entreprise du Client ; et
- (4) pour les Services Gérés, de développer et de tester les Personnalisations du Client (tel que ce terme est défini dans les DPM pour les Services Gérés applicables) aux fins d'évaluer les éventuelles configurations des Services Gérés, et d'effectuer des tests de la qualité des Personnalisations du Client,

et ce uniquement pour les besoins de l'utilisation par le Client des Services On-demand ou Services Gérés, selon le cas, en interne. Rien dans le présent Contrat ne peut être interprété comme la concession expresse ou implicite d'une licence afin d'utiliser, de distribuer, de modifier, de copier, de lier ou de traduire le Code Distribué en dehors du cadre de l'utilisation légale par le Client des Services On-demand ou Services Gérés, selon le cas.

### **2.2. Restrictions de licence**

Sous réserve de dispositions contraires dans le présent Contrat, le Client ne doit pas :

- (A) copier, utiliser, reproduire, distribuer, republier, télécharger, afficher, diffuser ou transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit les Services On-demand, les Services Gérés, le Code distribué, ou les Rapports ;
- (B) vendre, louer, héberger ou concéder en sous-licence les Services On-demand, les Services Gérés, le Code Distribué, ou les Rapports ;
- (C) rendre accessible à tout tiers les identifiants d'accès et mots de passe du Client ;
- (D) utiliser, modifier, copier, lier, traduire ou décompiler le Code Distribué afin d'améliorer ou de permettre l'utilisation de tout produit ou service d'un tiers ;
- (E) supprimer, masquer ou modifier les mentions de propriété associées aux Services On-demand, aux Services Gérés, au Code Distribué et aux Rapports ;
- (F) utiliser les Services On-demand, les Services Gérés, le Code Distribué ou les Rapports en violation des lois applicables (et notamment par une utilisation sur des sites Internet qui contiennent des contenus illégaux tels que des contenus contraires à la réglementation applicable aux propos ou contenus obscènes ou diffamatoires, au harcèlement, à la vie privée, ou aux droits de propriété intellectuelle) ; ou
- (G) pour les Services Gérés, tenter d'interagir avec le système d'exploitation sous-jacent aux Services Gérés.

**2.3. Identifiants des Utilisateurs des Services On-demand et Gérés.** Sous réserve de restrictions spécifiques dans le Bon de Commande, le nombre de mots de passe et identifiants des Utilisateurs des Services On-demand et des Services Gérés pour les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas, fournis au Client fera l'objet d'un accord entre le Client et Adobe. Le Client doit prendre des mesures afin d'éviter l'accès non-authorized à ses mots de passe et identifiants et doit permettre l'utilisation des mêmes identifiant de manière simultanée par deux ou trois Utilisateurs des Services On-demand ou des Services Gérés.

#### **2.4. Concession de Licence par le Client**

(A) Pendant la Durée de la Licence, le Client accorde à Adobe et à ses Affiliées une licence non-exclusive, mondiale et libre de redevances pour utiliser, copier, transmettre, concéder en sous-licence, indexer, stocker et afficher les Données du Client et le Contenu du Client uniquement dans la mesure nécessaire pour fournir les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas, et les Rapports au Client et de faire valoir ses droits au titre du présent Contrat.

(B) En outre, le Client concède à Adobe et à ses Affiliées une licence non-exclusive, perpétuelle, mondiale et libre de redevances pour utiliser, copier, transmettre, concéder en sous-licence, indexer, modéliser, agréger (et notamment en combinaison avec des données similaires d'autres clients d'Adobe et de ses Affiliées), de publier, d'afficher et de distribuer des informations anonymes provenant de Données du Client, telles que, mais non limitées au type de navigateur, à la résolution de l'écran et au type de périphérique mobile utilisé.

### **3. PROPRIETE**

Le Client est propriétaire des Données du Client et du Contenu du Client, sous réserve des droits de propriété intellectuelle sous-jacents appartenant à Adobe sur la Technologie Adobe. Adobe est propriétaire de la Technologie Adobe.

### **4. EFFETS DE LA RESILIATION OU DE L'EXPIRATION DU CONTRAT**

**4.1.** Lors de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat ou de toute Durée de Licence pour les Services On-demand ou les Services Gérés :

(A) la licence et les droits associés pour les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas, concédés au Client en vertu du présent Contrat prendront fin immédiatement ;

(B) le Client devra, à ses frais : (i) supprimer et effacer tous les exemplaires du Code Distribué ; et (ii) supprimer des Sites du Client toutes les références et les liens vers les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas ; et

(C) les Données du Client et le Contenu du Client stockés dans les Services On-demand seront accessibles par le Client, dans le même format alors disponible dans l(es) interface(s) de reporting, pendant 30 jours à compter de la résiliation ou de l'expiration du Contrat.

**4.2.** Toute utilisation du Code Distribué, des Services On-demand, ou des Services Gérés après la résiliation ou l'expiration du Contrat constitue une violation du présent Contrat et le Client sera redevable à ce titre de toutes Redevances dues pour tous les Services On-demand ou les Services Gérés qui restent actifs après la résiliation ou l'expiration du Contrat. Ces Redevances seront facturées au Client au prix décrit dans le Bon de Commande.

**4.3.** Concernant les Services Gérés, nonobstant toute stipulation énoncée dans les Conditions Générales, si Adobe détermine, à sa seule appréciation, que le déploiement du Client des Services Gérés contient un risque matériel pour la sécurité d'Adobe, tout client d'Adobe, ou pour la poursuite normale des activités des autres clients d'Adobe, Adobe peut alors, à tout moment, après notification écrite au Client, résilier de plein droit ou suspendre, en tout ou en partie, immédiatement l'accès du Client aux Services Gérés, jusqu'à ce que ce risque soit supprimé. Adobe déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour atténuer un tel risque de sécurité ou opérationnel avant la suspension ou la résiliation de plein droit, et n'envisagera ces efforts uniquement en tant qu'option finale pour éviter de tels risques. En outre, si Adobe considère, selon son seul jugement, que ladite résiliation ou suspension est nécessaire pour protéger Adobe, ses fournisseurs, et ses autres clients contre toute conséquence ou toute responsabilité liée aux risques de sécurité ou opérationnels décrits aux présentes.

### **5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

**5.1. Politique relative aux données personnelles.** Pour le (les) Sites du Client sur lequel (lesquels) les Données du Client sont collectées ou le Contenu du Client est diffusé, le Client accepte qu'une politique relative aux données personnelles ou toute autre notification figure sur son (ses) Site(s), et qu'elle soit affichée en évidence à partir de l'interface principale. Cette politique :

(A) décrit la politique du Client relative aux données personnelles ;

(B) identifie la collecte (via les cookies et les balises Web et des technologies similaires le cas échéant) et l'utilisation des données personnelles recueillies en relation avec les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas ; et

(C) offre aux individus la possibilité de refuser (ou d'accepter si la loi applicable l'exige) la collecte ou l'utilisation des données personnelles collectées en relation avec les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas. Adobe se réserve le droit de recommander au Client de modifier sa politique relative aux données personnelles afin de prendre en compte les mises à jour ou les modifications éventuelles du droit applicable, des textes issus de l'autorégulation du secteur, ou des bonnes pratiques, et le Client accepte de prendre en compte de bonne foi cette ou ces recommandations.

**5.2. Données Personnelles Sensibles.** Le Client ne doit pas utiliser les Services On-demand ou les Services Gérés afin de collecter, traiter ou stocker des Données Personnelles Sensibles relatives à ses employés, clients, partenaires ou visiteurs du site ou tout tiers. Le Client ne doit pas transmettre, divulguer ou rendre disponibles des Données Personnelles Sensibles à Adobe ou à des prestataires tiers.

## 6. PLAINTES

**6.1.** Le Client doit défendre Adobe, ses Affiliées (leurs directeurs, salariés et agents) et ses prestataires de services tiers contre toutes Plaintes relatives :

(A) à une violation par le Client de l'une de ses obligations au titre de la protection des données personnelles ou du contrôle des contenus ;

(B) à une violation de la politique relative aux données personnelles du Client, du droit à la vie privée de tiers ou des lois, directives, réglementations, codes ou règles applicables au traitement de données personnelles ;

(C) aux Données du Client ou au Contenu du Client ; ou

(D) pour les Services Gérés, aux Personnalisations du Client.

Le Client est tenu d'indemniser Adobe, ses Affiliées (et les directeurs, employés ou agents d'Adobe ou de ses Affiliées) et ses prestataires de services tiers de leurs Pertes découlant directement des circonstances décrites en (A), (B), (C) ou (D) et qui sont soit attribuées par une juridiction compétente, soit déterminées par une agence gouvernementale ou une instance réglementaire, ou qui feront l'objet d'un accord transactionnel écrit signé par le Client. La clause de Limitation de Responsabilité figurant dans les Conditions Générales d'Adobe ne s'applique pas aux obligations d'indemnisation du Client en vertu de la présente clause.

**6.2.** Le Client n'encourra aucune responsabilité au titre de toute Plainte relative à l'article 6.1 de cette Annexe sur les Services On-demand et les Services Gérés si Adobe :

(A) ne notifie pas le Client par écrit de la Plainte dans les meilleurs délais à la première des deux dates suivantes : la connaissance ou la notification de l'existence de la Plainte, dans la mesure où le Client subit un préjudice du fait de ce défaut d'information ;

(B) ne fournit pas au Client l'assistance raisonnable demandée par le Client pour la défense ou, le cas

échéant, le règlement amiable de la Plainte ;

(C) ne fournit pas au Client le droit exclusif et l'autorité pour transiger la Plainte (Adobe peut participer à ses frais) ; ou

(D) ne s'abstient pas de prendre des décisions concernant la Plainte sans le consentement écrit et préalable du Client.

## 7. CONTROLE DU CONTENU

Le Client s'engage à mettre en œuvre un processus par lequel les contenus contrefaisants, abusifs ou illégaux de quelque façon que ce soit puissent lui être signalés et être supprimés conformément aux bonnes pratiques du secteur et aux lois, directives, réglementations, codes ou règles applicables. Si le Contenu du Client est hébergé par Adobe et que le Client est informé d'éventuelles violations concernant le Contenu du Client téléchargé sur les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas, le Client s'engage à en informer Adobe sans délai. Le Client reconnaît que, même si les Services On-demand et les Services Gérés peuvent être utilisés afin de modifier ou réviser le Contenu du Client ayant vocation à être posté ou intégré sur les Sites du Client au nom du Client, le Client : (A) conserve le plein contrôle et la responsabilité sur le Site du Client et tout Contenu du Client ; et (B) reste pleinement responsable et doit s'assurer que tous les Sites du Client utilisés avec les Services On-demand ou les Services Gérés, et tout le Contenu du Client : (1) sont conformes à l'ensemble des lois, réglementations, directives, codes ou règles applicables ; et (2) ne contreviennent pas aux droits d'entités ou d'individus tiers. Le Client reconnaît et accepte que rien dans la présente clause n'interdit à Adobe de suspendre les services pour se conformer à la loi applicable ou à une décision de justice.

## 8. GARANTIE LIMITEE ; RECOURS

**8.1. Garantie.** Adobe garantit que les Services On-demand ou les Services Gérés, selon le cas, tels que fournis au Client fonctionneront pendant la Durée de la Licence substantiellement en conformité avec la Description de Produits et Métriques, dans la mesure où les Services On-demand ou les Services Gérés constituent une Technologie Indemnifiée. Le Client doit notifier Adobe de l'existence d'une réclamation au titre de la présente garantie dans les 30 jours suivant la date à laquelle les circonstances donnant lieu à la réclamation sont apparues.

**8.2. Recours uniques et exclusifs.** Sous réserve des dispositions légales applicables, le recours exclusif du Client et la responsabilité exclusive d'Adobe en cas de violation non réparée de la garantie décrite à l'article 8.1 de la présente Annexe (Garantie) sont limités à :

(A) la fourniture d'un Code Distribué de remplacement (si possible) ; ou

(B) si le remplacement n'est pas raisonnable d'un point de vue commercial, la résiliation des Services On-demand ou des Services Gérés applicables et le remboursement des montants prépayés pour les Services On-demand ou les Services Gérés, et non utilisés.

## 9. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Concernant les Services On-demand, les Données Client peuvent être définitivement supprimées des serveurs d'Adobe dans un délai de 25 mois à compter de la date de leur collecte ou réception.